

2017 DEVE 167 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Paris est fière, bien sûr, de son patrimoine architectural, intellectuel et historique, mais elle est tout autant attachée à son patrimoine naturel. Les Parisiens ont ainsi manifesté leur inquiétude quant à la raréfaction de certaines espèces animales à Paris en proposant au budget participatif 2016 une « opération 10 000 moineaux » et « des habitats pour sauver la faune » regroupés dans le cadre du projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, la protection et la valorisation de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. C'est pourquoi la Ville de Paris a fait de la biodiversité une citoyenne d'honneur et que je vous présenterai lors d'un prochain Conseil de Paris, le second Plan Biodiversité de Paris qui renforcera les engagements du Plan de 2011 et déclinera un plan d'actions ambitieux et pragmatique.

Ce plan sera notamment un outil d'action pour recréer un milieu favorable aux espèces sauvages et contribuer à leur retour et leur maintien dans la capitale.

Ainsi, la question de la disparition des moineaux à Paris a fait l'objet d'un vœu au Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016 (2016 V 279) proposant une étude, des actions de terrain pour enrayer cette disparition, le soutien de la LPO et du CORIF dans le suivi des populations et la sensibilisation et l'information du public. Selon les organismes scientifiques et les associations, la disparition des moineaux est sans doute liée à plusieurs facteurs dont la pénurie de lieux de nidification.

Il est essentiel de maintenir et de développer les abris pour les insectes au vu de leur rôle dans l'alimentation des jeunes moineaux mais aussi dans la pollinisation des espèces végétales, conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre du « Plan ruches et pollinisateurs ».

Je vous propose donc qu'un appel à manifestation d'intérêt soit lancé auprès des copropriétés et bailleurs sociaux volontaires pour accueillir des abris à moineaux et insectes qui seront fournis gratuitement par la Ville de Paris.

Chaque abri sera accompagné d'un manuel pratique (respect de l'orientation, de la hauteur, de la période d'installation et de nettoyage, et comportant également des conseils pour favoriser la plantation de végétaux ressources à proximité), que le demandeur s'engagera à respecter au moment de la récupération du matériel, par la signature d'une lettre d'engagement.

Le coût d'un nichoir à moineaux est d'environ 75€ TTC, celui d'un hôtel à insectes est d'environ 200€ TTC. L'enveloppe maximale pour cet appel à manifestation d'intérêt est fixée à 150 000€ TTC.

Les services de la direction des espaces verts et de l'environnement passeront en procédure adaptée un marché de fournitures à bons de commande afin de pouvoir fournir au fur et à mesure les demandeurs d'abris.

Cette dépense d'investissement sera imputée sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016.

Par ailleurs, la ville de Paris développera sur son patrimoine les abris pour insectes et à moineaux, en complément des actions déjà menées dans les espaces verts.

Enfin, je propose qu'une étude de benchmark à l'échelle des grandes villes européennes soit lancée début 2018, afin qu'un recensement exhaustif des causes probables de disparition du moineau soit réalisé et complété par l'analyse de leur pertinence sur le territoire parisien. Ces éléments s'ajouteraient utilement au diagnostic établi par les scientifiques et les associations. Cette dépense de fonctionnement sera imputée sur la mission 280, rubrique 820, nature 617 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris